

ACTUALITÉ LOCALE

VAR Jean-Louis Masson s'est rendu au musée départemental

Le président du conseil départemental du Var s'est déplacé dans les jardins du Las à Toulon. Il a visité le site avec les bénéficiaires de l'association Faire Route Avec Toi, qui accompagne des demandeurs

d'emploi en reconversion professionnelle. L'association aide des personnes de 18 à 60 ans à retrouver une activité professionnelle durable. Ensemble, ils ont découvert l'exposition temporaire « Plongée sonore avec les Cétacés ». Gratuite, elle est accessible jusqu'au 12 novembre. Également accessible au public, l'exposition permanente « Un Voyage naturaliste dans le Var ».

Noce de Rouille, les débuts de l'embrouille, en soutien aux victimes du cancer du sang

La célèbre pièce de théâtre, écrite et mise en scène par Gyslaine Lespert, dit « Gigi la Toulonnaise » se donnera à la maison des associations de Carqueiranne vendredi 7 juillet à 21h. La soirée est organisée par les Rotary

Club de la Garde et du Pradet, en partenariat avec le service d'Oncohématologie de l'hôpital de Toulon Sainte Musse. Les fonds récoltés lors de cette soirée permettront d'aménager l'espace dédié aux familles en service des patients. « L'objectif est de faire place à des espaces colorés, accueillants et chaleureux pour le plaisir et le bien-être de tous » décrit le communiqué de presse. Prix d'entrée 22 euros.

ANNONCES LÉGALES HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



VILLE DE TOULON - VILLE DE TOULON - BP - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques				
				Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :				180 641
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine)				2 639
Nom de l'EPIC à fiscalité propre auquel la commune adhère : METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE				
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.(population DGF)	Moyennes Nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier			
158 388 673,00	186 328 095,00	1 016,83	1 252,15	
Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) in Finances des coll. loc. en chiffres, ed2023 (DGCL: communes>100k. hab. (popu2022))	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	969,5	1175	
2	Produit des impositions directes / population	622,5	698	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1190,1	1 359	
4	Dépenses d'équipement brut / population	200,7	235	
5	Encours de dette / population	346	1 088	
6	DGF / population	231,3	213	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	70,2 %	59,1 %	
8	Dépense de fonct. et rem. Dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	84,24 %	94,5 %	
9	Dépense d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	16,9 %	17,3 %	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	29,1 %	80 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis aux articles L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales que figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPC dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs si que pour la EPCI dotée d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1 1 2313-2 R 2313-1 R 2313-2 et R 5211-15 du COCT). Pour les caisses des écoles et EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du COCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune communauté urbaine communauté d'agglomération) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

202306363

COMMUNE D'ENTRECASTEAUX AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES Préalables à l'aliénation partielle du chemin rural de Pimaquet et création d'un nouveau tronçon (enquêtes conjointes)

Par arrêtés n°103/2023 en date du 26 juin 2023, le Maire de la Commune d'Entrecasteaux a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques portant sur l'aliénation partielle du chemin rural de Pimaquet et la création d'un nouveau tronçon (enquêtes conjointes).

A cet effet, Madame Marie-Christine BERNARD-RAVIART a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur et accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le **24 juillet 2023 de 09h00 à 12h00 et le 10 août 2023 de 14h30 à 16h30**. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie d'Entrecasteaux, Place Général Estève 83570 ENTRECASTEAUX pendant 18 jours consécutifs du **24 juillet 2023 au 10 août 2023 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, et le mercredi 8h00 à 12h00. Les dossiers soumis à enquête publique seront également consultables sur le site internet de la commune : www.entrecasteaux.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Entrecasteaux, Place Général Estève 83570 ENTRECASTEAUX, au plus tard le 10 août 2023.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au Maire. Les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie d'Entrecasteaux aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal délibérera après remise du rapport.

202306346

COMMUNE D'ENTRECASTEAUX AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Préalable à l'aliénation du chemin rural n°94 au lieudit « L'Hubac de la Gardi »

Par arrêtés n°102/2023 en date du 26 juin 2023, le Maire de la Commune d'Entrecasteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation du chemin rural n°94 au lieudit « L'Hubac de la Gardi ».

A cet effet, Madame Marie-Christine BERNARD-RAVIART a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur et accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le **21 juillet 2023 de 09h00 à 12h00 et le 08 août 2023 de 14h30 à 16h30**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie d'Entrecasteaux, Place Général Estève 83570 ENTRECASTEAUX pendant 19 jours consécutifs du **21 juillet 2023 au 08 août 2023 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, et le mercredi 8h00 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.entrecasteaux.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Entrecasteaux, Place Général Estève 83570 ENTRECASTEAUX, au plus tard le 08 août 2023.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au Maire. Les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie d'Entrecasteaux aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal délibérera après remise du rapport.

202306347

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR DEPARTEMENT DU VAR (83)

ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR

Par délibération N°DEL-104-06-23 en date du 29 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pierrefeu-du-Var.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le dossier d'arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public en Mairie de Pierrefeu-du-Var, Hôtel de Ville, Place Urbain Sénès, ainsi que dans les locaux de la Préfecture du Var à Toulon aux jours et heures habituels d'ouverture, puis il sera soumis à une enquête publique ultérieurement.

Le Maire,
Patrick MARTINELLI

202306361

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Publications
d'annonces légales
et judiciaires

annonces-legales.lamarseillaise.fr